



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2021\_0002

#### Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix-sept heures onze minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois février deux mille vingt et un à se réunir, s'est assemblé au gymnase Alphonse Halimi situé au 23, rue de la Fontaine Henri IV à Chaville, du fait de l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire, jusqu'au vote de la délibération n°DEL01\_2021\_0016.

A partir de l'examen de la délibération n°DEL01\_2021\_0017, Monsieur Hervé LIEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, a pris la présidence de l'assemblée au départ de Monsieur le Maire.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BÈS, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. BARBIER, M. TURINI, Mme ACKERMANN, M. DENUIT

#### Arrivées en cours de séance :

Mme COSTE, 17h37, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2021\_0001  
Mme PRADET, 17h47, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2021\_0001

#### Départ en cours de séance :

M. GUILLET, 19h44, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2021\_0017, donne pouvoir à M. LIEVRE

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal.

Publication par affichage, le : 8 mars 2021

## **Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour 2021**

### **ANTICIPER UN CONTEXTE PERTURBE ET EMPREINT D'INCERTITUDES**

Après la crise financière de 2008, les attentats de 2015 et ceux encore récemment perpétrés, une série de mouvements sociaux, dont celui des gilets jaunes en 2018 et les grèves de fin 2019, une certaine défiance vis-à-vis des institutions que traduit une baisse de la participation aux élections, la crise sanitaire actuelle liée au virus SARS-CoV 2 apporte un coup supplémentaire à nos systèmes.

S'ajoute à ces facteurs perturbateurs, les effets d'un changement climatique qui s'accroît depuis plusieurs années, se traduisant par l'aggravation d'épisodes météorologiques dont on mesure les conséquences sur les milieux naturels, les exploitations agricoles, les infrastructures et l'habitat.

L'ensemble de ces phénomènes « entrelacés » nécessite une adaptation multiforme, qu'elle intervienne dans les priorités à donner dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la cohésion sociale, de la citoyenneté, de la sécurité et dans les stratégies nouvelles à adopter dans nos modes de fonctionnement lesquelles concernent aussi le champ collectif.

Les défis à relever sont amplifiés par un contexte économique perturbé que la crise sanitaire a aggravé. Selon les dernières données pour la France, en 2020, par rapport au PIB, la récession avoisine 8,3 %, la dette publique 120 % soit 2 674,3 Mds € et le déficit public 10,2 % soit 55 Mds €. La loi de finances pour 2021 se fonde sur un taux de croissance de 8 % (donc une récession ramenée à 0,3 %), une dette publique de 119 % et un déficit public ramené à 6,7 %.

Il est difficile pour le moment de mesurer dans quelle proportion ces indicateurs vont impacter les budgets locaux mais il y aura forcément un impact.

Dans l'immédiat, l'Etat, pour relancer l'économie, propose un plan de relance inédit de 100 Mds €. Ce plan permettrait, par certaines mesures, de « booster » l'investissement local avec des financements de projets ciblés.

Reste à savoir si les collectivités locales, qui, dans l'ensemble, ont vu leur épargne s'effriter, seront en mesure d'emboîter le pas au plan de relance gouvernemental. Toutefois, il présente de réelles opportunités en particulier dans le domaine de la transition écologique et la performance énergétique, opportunités qu'il conviendra de saisir.

Par ailleurs, toujours dans ses objectifs de soutenir l'activité économique, l'Etat a prévu, dans la loi de finances 2021, la diminution de la fiscalité de production laquelle concerne majoritairement les collectivités locales (régions et intercommunalités) puisqu'elle porte sur la cotisation sur la valeur ajoutée et les contributions foncières des entreprises.

Ces mesures donneront lieu à des compensations par l'Etat et cela pourrait avoir, par ricochet, un impact sur les budgets communaux, comme ce sera le cas pour la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi, peu à peu, des compensations/dotations se substituent à des impôts locaux, faisant perdre progressivement la dynamique des bases, réduisant ou supprimant le pouvoir de taux sur les contributions et rompant le lien entre les acteurs d'un territoire et le financement des services publics locaux.

Comme le résume une association de collectivités locales, « c'est un processus continu de déterritorialisation de la fiscalité locale ».

Les collectivités locales n'ont donc pas d'autre choix que de s'adapter à cette transformation d'une partie croissante de leurs ressources propres en ressources allouées par l'Etat dont on peut imaginer qu'elles seront conditionnées « in fine » par les marges du budget national.

A ce processus de perte d'autonomie fiscale s'ajoute la prise en compte des conséquences engendrées par les phénomènes évoqués plus haut, dont le changement climatique installé dans la durée, et qui impliqueront de prévoir des actions en réponse aux crises qui s'enchaînent.

Il est temps d'anticiper une situation en train de basculer pour atténuer les effets qu'on peut en attendre.

La commune de Chaville est caractérisée pour un budget qui n'évolue plus et dont les recettes pourraient progressivement s'amenuiser, rendant ainsi les arbitrages de plus en plus nécessaires.

Parmi les communes de GPSO, Chaville partage avec Ville d'Avray une situation de parents pauvres. A titre d'exemple, les montants obligatoires des attributions de compensation versés par la Métropole du Grand Paris en témoignent et laissent rêveur. Ainsi, à taille démographique à peu près semblable, en 2020, Sèvres et Vanves ont perçu 6 M € alors que Chaville a perçu 480 000 €.

L'historique de l'aménagement des territoires est une explication à un tel écart. La grande faiblesse du tissu économique de Chaville et de Ville d'Avray aura été un handicap y compris dans les mécanismes de redistribution. Le problème est qu'une telle situation, est, pour le moment, figée.

Aussi, sans fatalisme et avec sérénité, il faut aborder un contexte nouveau en élargissant la vision des choses, en osant et imaginant des solutions parfois disruptives, en fixant clairement un nouveau cap et de nouvelles priorités, en adoptant une autre doctrine pour l'action publique.

Dès lors, les orientations budgétaires proposées pour 2021 et à poursuivre reposeront désormais sur des axes tels qu'adaptation au changement climatique, transition écologique, cadre de vie et cohésion sociale.

## **UN NOUVEAU CAP POUR LE BUDGET 2021**

### ***Les principales données chiffrées du budget 2021***

Globalement, le budget 2021 s'élèvera à 42,8 M €, dont 31,2 M € consacrés au fonctionnement et 11,6 M € consacrés à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement comprendront :

- En grande majorité les ressources fiscales ou compensées pour environ 21 M € ;
- Les dotations et subventions pour environ 5,1 M € ;
- Le produit des services et du domaine pour 2,2 M € ;
- Des recettes de gestion diverses telles que loyers, remboursements etc... et des recettes d'ordre pour 700 000 M € ;
- L'excédent de la gestion 2020 reporté de 2,2 M € et qui sera consacré en grande partie au virement à l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprendront :

- Les frais de personnel pour environ 14,5 M € ;
- Les charges à caractère général (achats et prestations de services) pour environ 5,4 M € ;
- Les transferts versés aux tiers pour environ 7,8 M €, dont 4,7 M € pour le fonds de compensation des charges transférées versé à GPSO et 2,2 M € pour les subventions aux associations, au CCAS et à la régie culturelle de l'Atrium ;
- Les prélèvements au titre de la péréquation : 295 000 €
- Des charges exceptionnelles pour 264 200 € ;
- Les charges financières (intérêts de la dette) pour 198 000 € ;
- La dotation aux amortissements pour 1 M € ;
- Le virement à l'investissement pour 1,7 M €.

La répartition des prévisions des dépenses de fonctionnement par domaine fonctionnel donnerait ceci pour l'essentiel :

- Fonds de compensation des compétences transférées à GPSO incluant l'ex-part de taxe d'habitation départementale (voirie, réseaux, espaces verts, propreté/déchets, conservatoire, économie/emploi, habitat) : 4,7 M € ;
- Dépenses non ventilées (frais financiers, prélèvements de péréquation, dotation aux amortissements, virement à l'investissement, charges exceptionnelles) : 3,5 M € ;
- Administration générale (services « support », cimetière, assemblée locale) : 3,8 M € ;
- Petite enfance : 3,5 M € ;
- Education : 3,4 M € ;
- Accueils périscolaires et de loisirs : 2,3 M € ;
- Sport et jeunesse (hors MJC) : 1,5 M € ;
- Culture, animation, manifestations, vie associative : 2,9 M € ;
- Maison des jeunes et de la culture : 386 600 € ;
- Action sociale et santé : 737 600 € ;
- Action en faveur des personnes âgées : 422 600 € ;
- Aménagement, environnement, interventions techniques : 2,5 M € ;
- Ordre public (sécurité incendie, police municipale, salubrité publique) : 752 800 € ;
- Information, communication : 449 000 €
- Action économique : 231 800 €.

Les prévisions en investissement (intégrant les restes à réaliser 2020) tiendront compte de la capacité d'autofinancement et d'un recours volontairement raisonnable à l'emprunt pour contenir le poids futur de l'annuité de dette sur les ressources de fonctionnement. Les subventions notifiées seront bien évidemment inscrites (ou reportées).

Les recettes estimées à 11,6 M €, comprendront principalement :

- L'excédent antérieur reporté pour 1,9 M € ;
- Le virement à l'investissement de 1,7 M € ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour 400 000 € ;
- La dotation aux amortissements pour 1 M € ;
- Les subventions notifiées pour 1,3 M € ;
- Le FCTVA, la taxe d'aménagement pour 1,4 M € ;
- Les opérations patrimoniales pour 795 000 €
- Les produits de cessions d'actifs pour 62 340 € ;
- Une prévision d'emprunt à hauteur de 3 M €.

Les dépenses qui s'élèveront donc à environ 11,6 M €, comporteront notamment :

- Le remboursement du capital de la dette pour 1,3 M € ;
- Les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de rénovation de l'école Anatole France pour 5,2 M € ;
- Les crédits nécessaires à solder les marchés de travaux des opérations école des Jacinthes et centre technique municipal pour 570 000 € ;
- Les crédits nécessaires à la réalisation d'une première tranche des travaux de réaménagement des espaces extérieurs de l'école Ferdinand Buisson pour 600 000 € ;
- Les crédits nécessaires à l'engagement des études de programmation pour la requalification du site de Maneyrol pour 175 000 € (cuisine centrale et club house) ;
- Des crédits à hauteur de 2,7 M € consacrés d'une part aux opérations courantes de rénovation et de renouvellement des équipements communaux, d'autre part à l'engagement d'études et de projets dans les domaines de la transition énergétique et écologique ;
- Les opérations patrimoniales et d'ordre pour 910 000 €.

Les prévisions budgétaires (et leur réalisation) intégreront les axes majeurs qui fonderont dorénavant le budget :

### ***L'adaptation au changement climatique, la transition écologique et le cadre de vie***

Le budget 2021 adoptera la méthode du « budget climat ». Cette méthode vise à procéder à une évaluation de l'impact carbone des dépenses et des activités de la Commune et à introduire de nouvelles manières de faire en fonction d'objectifs à définir en termes d'impact.

Seront principalement concernées les dépenses de fonctionnement sur un volume de près de 8 M€ : charges à caractère général (fournitures et prestations de services principalement), subventions et dotations versées aux tiers, les partenaires bénéficiaires pouvant être associés à la démarche consistant à diminuer l'empreinte carbone de leurs propres activités.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement tiennent compte des besoins courants des services. La mise en œuvre du budget climat ou bas carbone s'opérera lors de la réalisation des commandes avec des exigences formalisées notamment dans l'expression des besoins, dans les cahiers des charges et dans le descriptif des actions (activités, manifestations évènements).

Les arbitrages budgétaires conduits pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement ont impliqué de revoir à la baisse des achats de fournitures et de prestations dans une optique de sobriété tout en recommandant de procéder à des commandes « responsables » au regard de critères environnementaux.

La réglementation en matière de commande publique a, de toute façon, institué depuis 2006 une obligation juridique de tenir compte d'objectifs de développement durable.

Cet objectif devra être vérifié avec certains bénéficiaires de moyens et de fonds communaux.

Concernant la transition écologique, elle représente une démarche complémentaire à celle du budget climat en visant plutôt les investissements puisqu'elle a pour objectif de favoriser les projets de nature à :

- Rendre la ville plus verte et plus supportable, à faire réémerger les éléments naturels en ville tels que l'eau, à restaurer la biodiversité, ce qui se traduira par des réaménagements de l'espace public en relation notamment avec GPSO (végétalisation et perméabilisation, création d'îlots de fraîcheur) et l'engagement d'études pour requalifier des espaces ainsi que l'implantation d'unités d'agriculture urbaine ;
- Faire le choix de la réhabilitation d'équipements plutôt que de la reconstruction, en privilégiant des procédés employant des matériaux biosourcés et en améliorant la performance énergétique ; tel sera le cas de l'équipement associatif/club house du tennis à Maneyrol ;
- Engager une démarche d'audits énergétiques pour des travaux futurs de rénovation de bâtiments communaux.

Les actions et projets articulés avec la transition écologique sont aussi une manière d'améliorer le cadre de vie des Chavillois, pour une ville respirable, renouant avec les éléments naturels.

Le cadre de vie c'est aussi lui assurer sa sérénité. Dans une région où les phénomènes récurrents de troubles à l'ordre public et de délinquance diffuse sont réels, il ne peut être mis de côté l'aspect sécurité.

Même si Chaville est une ville dans l'ensemble peu confrontée à de gros problèmes de sécurité, il n'en demeure pas moins qu'elle a des « irritants » comme peuvent en témoigner les retours des habitants sur des actes d'incivilité, de conflits de voisinage, de conflits liés au partage de l'espace public, de dégradation de celui-ci.

La présence de trois gares est un facteur favorisant la mobilité d'une certaine délinquance : vols à la roulotte, cambriolages, trafics de stupéfiants, rixes entre bandes...

Un service de police municipale est en cours de reconstitution avec le recrutement d'une cheffe de police municipale et de deux brigades de trois gardiens-brigadiers chacune afin de pouvoir étendre leur présence en ville jusqu'en début de soirée à certaines périodes.

L'objectif n'est pas d'être systématiquement dans une dimension répressive, mais de rassurer et de permettre aux habitants, notamment aux habitantes et aux personnes âgées, de se réapproprier l'espace public.

### ***La cohésion sociale***

La cohésion sociale c'est une manière de prendre soin des habitants.

Ainsi, dans le domaine de la santé, sera budgétée en fonctionnement une provision pour l'achat de masques, le remplacement d'actions « seniors » par des actions dans le domaine de la santé.

Par rapport à la crise sanitaire, la Ville restera de toute façon engagée avec ses partenaires, en particulier dans les dispositifs de vaccination qui se mettront en place au cours du premier semestre 2021.

La cohésion sociale s'avère plus que nécessaire en raison des effets de la crise sanitaire. La Ville, en relation avec les services du Département, va étendre les services dédiés aux plus fragiles en accueillant des permanences des acteurs sociaux du Département dans les locaux du CCAS. Quelques réaménagements (peu coûteux) de ceux-ci seront sans doute nécessaires.

La subvention au CCAS devra permettre d'alimenter davantage le fonds d'aide chavillois, l'accroissement des demandes étant inévitable.

Les effets de la crise sanitaire touchant l'emploi, un accompagnement renforcé sera imaginé avec les acteurs du territoire et le pôle social (forums, jobs dating).

De même, des actions concrètes vis-à-vis d'un public de jeunes et de jeunes adultes en rupture de repères passera par le renforcement du réseau d'alertes avec les partenaires notamment associatifs afin d'identifier les points de difficultés et de rupture puis à recalibrer le cadre de l'action locale.

La présence renforcée du service public (au sens large) sur le territoire pour plus de proximité est concrétisée avec la maison de services publics labellisée « France Services ». Le projet de Chaville a été accepté par la préfecture et labellisé. La mise en place du projet a nécessité le recrutement de deux agents, en poste depuis le 4 janvier de cette année.

Enfin, la cohésion sociale c'est renouer avec les habitants/citoyens.

A l'heure du « millefeuille » institutionnel que nous subissons, il importe de renforcer le lien avec les habitants pour une meilleure association de ceux-ci aux projets de ville.

Pour cette raison, la municipalité a souhaité créer des conseils de quartiers et désigner des maires-adjoints pour chacun de ces conseils de quartiers.

Le règlement intérieur du conseil municipal adopté en septembre 2020 prévoit un droit de proposition visant à permettre aux citoyens de solliciter l'étude et la soumission au conseil municipal d'une proposition d'intérêt général.

Ce même règlement prévoit également la constitution d'ateliers participatifs sur des thèmes précis, associant élus, experts, représentants d'associations, deux citoyens et un représentant du conseil municipal des jeunes.

Un premier atelier participatif a été créé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 avec pour thème l'élaboration d'une charte applicable aux promoteurs, prémisse de préconisations à intégrer dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont la procédure d'élaboration sera engagée en 2021 par GPSO.

Trois conseils consultatifs viennent compléter le dispositif de démocratie participative : le conseil communal de développement durable (déjà existant), le conseil d'animation locale et le conseil économique.

Les crédits pour le budget participatif 2020 seront réinscrits en 2021 en investissement pour mettre en œuvre les projets proposés et votés par les habitants. En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'aller au bout de la démarche en 2020.

Ces axes prioritairement définis ne supposent pas forcément des moyens conséquents, le contexte budgétaire ne le permettant plus. En revanche, il s'agit de procéder par touches successives sur la durée pour donner une nouvelle configuration à l'action publique locale ainsi réorientée.

## **PROSPECTIVE ET PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS**

Bien évidemment, le changement de cap initié par le budget 2021 avec ses principaux axes détaillés ci-dessus sera poursuivi et amplifié dans les prochaines années, tout en gardant présent à l'esprit les facteurs de contraintes et d'incertitudes budgétaires.

Les investissements futurs faisant l'objet d'un Plan Pluriannuel (PPI) seront échelonnés en fonction d'une prospective sur l'évolution du budget de la Commune se basant sur des scénarios volontaristes de maîtrise des dépenses de fonctionnement compte tenu de recettes en très faible progression.

En fonctionnement, les dépenses de gestion courante comprennent notamment les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les prélèvements au titre de la péréquation (chapitre 014) et les transferts versés (chapitre 65).

Il y a deux scénarios envisageables pour l'évolution de ces charges :

- Soit une évolution maîtrisée de 1 % par an de ces dépenses ;
- Soit une stabilisation de ces flux en 2022, 2023 et 2024 à leur niveau 2021.

A ces dépenses s'ajoutent les frais financiers qui évolueront en fonction du montant d'emprunts mobilisés (3 M € par an en 2021, 2022 et 2023), des dépenses exceptionnelles pour lesquelles une provision pourrait être inscrite à partir de 2022 (en 2021, elles sont connues). Enfin, la Commune doit inscrire les crédits pour la dotation aux amortissements qui est une des composantes de l'autofinancement de l'investissement. Cette dépense d'ordre obligatoire représente un montant annuel d'environ 1 M €.

Les recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et subventions (chapitre 74) et les autres produits de gestion courante (loyers, redevances des concessionnaires, remboursements divers...chapitres 013 et 75). Il serait prudent d'envisager une évolution de ces recettes limitée à 0,8 % à partir de 2022.

En effet, les incertitudes liées aux mécanismes de compensation fiscale et au marché de l'immobilier pour les droits de mutation, la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, la faible latitude dont nous disposons pour augmenter les tarifs des services conduisent à cette prudence. Aux recettes ci-dessus énoncées s'ajoutent des produits incertains et exceptionnels ainsi que des recettes d'ordre qui figurent dans la prospective en invariants.



Le tableau qui suit permet d'appréhender le résultat potentiel de ces deux scénarios :

SCENARIO 1	2021	2022	2023	2024
<b>DEPENSES</b>				
Dépenses de gestion courante	28 035 490	28 318 000	28 600 000	28 880 000
Frais financiers	197 920	194 900	195 200	199 600
Charges exceptionnelles	264 200	50 000	50 000	50 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>28 497 610</b>	<b>28 562 900</b>	<b>28 845 200</b>	<b>29 129 600</b>
Dotation aux amortissements	1 030 840	1 030 000	1 030 000	1 030 000
Virement à l'investissement	1 731 550			
<b>Total dépenses</b>	<b>31 260 000</b>	<b>29 592 900</b>	<b>29 875 200</b>	<b>30 159 600</b>
<b>RECETTES</b>				
Recettes de gestion courante	28 692 660	28 920 000	29 150 000	29 380 000
Autres recettes	214 100	214 100	214 100	214 100
Recettes d'ordre	115 100	115 100	115 100	115 100
<b>Total recettes réelles</b>	<b>29 021 860</b>	<b>29 249 200</b>	<b>29 479 200</b>	<b>29 709 200</b>
Résultat antérieur reporté	2 238 140			
<b>Total recettes</b>	<b>31 260 000</b>	<b>29 249 200</b>	<b>29 479 200</b>	<b>29 709 200</b>
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-343 700</b>	<b>-396 000</b>	<b>-450 400</b>
<b>SCENARIO 2</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>DEPENSES</b>				
Dépenses de gestion courante	28 035 490	28 035 490	28 035 490	28 035 490
Frais financiers	197 920	194 900	195 200	199 600
Charges exceptionnelles	264 200	50 000	50 000	50 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>28 497 610</b>	<b>28 280 390</b>	<b>28 280 690</b>	<b>28 285 090</b>
Dotation aux amortissements	1 030 840	1 030 000	1 030 000	1 030 000
Virement à l'investissement	1 731 550			
<b>Total dépenses</b>	<b>31 260 000</b>	<b>29 310 390</b>	<b>29 310 690</b>	<b>29 315 090</b>
<b>RECETTES</b>				
Recettes de gestion courante	28 692 660	28 920 000	29 150 000	29 380 000
Autres recettes	214 100	214 100	214 100	214 100
Recettes d'ordre	115 100	115 100	115 100	115 100
<b>Total recettes réelles</b>	<b>29 021 860</b>	<b>29 249 200</b>	<b>29 479 200</b>	<b>29 709 200</b>
Résultat antérieur reporté	2 238 140			
<b>Total recettes</b>	<b>31 260 000</b>	<b>29 249 200</b>	<b>29 479 200</b>	<b>29 709 200</b>
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-61 190</b>	<b>168 510</b>	<b>394 110</b>

En faisant abstraction en 2022 d'un éventuel report d'excédent de 2021 (il ne faut pas exclure une affectation directe de tout ou partie de celui-ci à l'investissement pour couvrir un déficit de la section en fin d'année), il est aisé de constater que la section de fonctionnement ne permet plus, en dépit de scénarios très « serrés », de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) en dehors de la dotation aux amortissements qui contribue également à l'autofinancement de l'investissement.

L'exercice 2021 restera à cet égard encore préservé en raison d'un excédent de fonctionnement 2020 de 2,6 M € dont 400 000 € seront affectés directement en investissement au compte 1068 et 1,7 M € consacrés au virement à l'investissement.

Pour la suite, on voit bien que si la collectivité veut redégager de la CAF, le scénario 2 serait à privilégier moyennant une réflexion approfondie sur le périmètre de l'action publique locale pour stabiliser les dépenses de fonctionnement en particulier les dépenses de personnel.

A ce sujet, il convient de noter que les prévisions pour 2021 seront à peu près stables par rapport aux prévisions de 2020 (14,42 M € en 2020 et 14,45 M € en 2021). La faible évolution proviendra surtout de l'application de la dernière séquence du Plan Carrière Compétences et Rémunération (PCCR) et de l'estimation de la progression naturelle des rémunérations liée au glissement/vieillesse/technicité (GVT).

Le nombre de postes pourvus en décembre 2020 s'établit à 309, nombre équivalent à celui constaté en décembre 2019. Quant au nombre de postes ouverts (incluant les ouvertures pour prononcer les avancements de grades et promotions internes) il s'établit à 327 en décembre 2020 contre 325 en décembre 2019.

Ces données confirment la volonté de maîtriser la masse salariale et il conviendra de poursuivre cet effort impliquant que des créations de postes nouveaux soient contrebalancées par le remplacement de départs privilégiant le plus possible des candidatures internes.

Pour revenir aux projections du budget communal, le résultat de fonctionnement 2020, en raison de son affectation en grande partie à l'investissement, permettra d'équilibrer une section d'investissement 2021 se situant encore à un haut niveau en dépenses du fait principalement des crédits nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de la réhabilitation du groupe scolaire Anatole France/les Iris.

A partir de 2022, il est clair que le niveau des prévisions de dépenses d'investissement va baisser corrélativement à la baisse des recettes, notamment de la CAF, même si la collectivité mobilise à nouveau l'emprunt, ce qu'elle est en capacité de faire eu égard à sa politique antérieure de désendettement.

Le profil de la section d'investissement pour les prochaines années pourrait s'établir comme suit :

Dépenses d'investissement	2021 + RAR 2020	2022	2023	2024
Capital de la dette	1 287 030	1 467 600	1 523 300	1 546 300
Etudes, logiciels...	234 922	200 000	200 000	200 000
Subventions d'équipement versées	90 000	90 000	90 000	90 000
Aménagements tous sites, rénovation, acquisitions	2 397 700	2 300 000	2 300 000	2 000 000
Groupe scolaire Anatole France/les Iris	5 235 840			
Centre technique municipal	173 166			
Ecole Les Jacinthes	396 387			
Ecole Ferdinand Buisson	600 000	1 300 000	100 000	
Site Maneyrol (dont études de programmation en 2021)	218 452	300 000	1 000 000	2 000 000
autres dépenses et opérations d'ordre	963 636	910 000	910 000	910 000
<b>Total</b>	<b>11 597 133</b>	<b>6 567 600</b>	<b>6 123 300</b>	<b>6 746 300</b>
Recettes d'investissement	2021 + RAR 2020	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements	1 030 000	1 030 000	1 030 000	1 030 000
FCTVA (taux 16,4 % mandaté n-1), taxe aménagem.	1 366 996	1 300 000	700 000	600 000
Emprunt	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Subventions (hors opérations individualisées)	401 198	200 000	200 000	200 000
Subvention groupe scolaire Anatole France/Iris	603 311			
Subvention CTM	39 583			
Subvention Ecole des Jacinthes	92 964			
Subvention école Ferdinand Buisson	120 000	400 000	80 000	
Subventions site Maneyrol(dont cuisine centrale)			500 000	1 000 000
Produit des cessions d'actifs	62 340			
Autres recettes et opérations d'ordre	851 231	795 000	795 000	795 000
Excédent antérieur reporté	1 900 000			
Virement du fonctionnement	1 731 557			
Excedent fonctionnement capitalisé cpte 1068	397 953			
<b>Total</b>	<b>11 597 133</b>	<b>6 725 000</b>	<b>6 305 000</b>	<b>6 625 000</b>
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>157 400</b>	<b>181 700</b>	<b>-121 300</b>

Au vu de cette prospective, la stratégie d'investissement de la collectivité devra, à l'avenir, reposer sur des projets plus modestes et économes, lesquels mettront l'accent sur la réhabilitation du patrimoine visant la performance énergétique et écologique ainsi que sur des projets améliorant d'une manière générale l'environnement de la commune (îlots de fraîcheur, cours d'école végétalisées, plan vélo...).

Par ailleurs, la quasi impossibilité d'acquérir ou de construire de nouveaux locaux (ce qui rajouterait au surplus de nouvelles charges de fonctionnement) conduit inévitablement à engager une réflexion approfondie dans le sens d'une plus grande mutualisation de l'usage des locaux existants en particulier par les clubs et associations.

Un point particulier mérite d'être évoqué concernant le site de Maneyrol. Compte tenu des données qui précèdent, le projet de reconstruction d'un équipement à vocation sportive et associative telle qu'envisagé au terme du concours organisé en 2019 apparaît difficilement supportable pour le budget, avec un coût qui sera certainement bien supérieur à 6 M €, quand bien même la collectivité obtiendrait des subventions pour le projet.

Aussi, il serait plus réaliste de proposer de réorienter le projet sur la base d'une requalification portant sur l'ensemble du site dans l'optique de concilier dans le temps l'offre de service existante, la mise en œuvre d'une cuisine centrale, de locaux destinés à accueillir une maison d'assistantes maternelles (MAM) et la réhabilitation du bâtiment existant abritant notamment le club house actuel.

Pour cette raison, des crédits inscrits en 2021 à hauteur de 175 000 € seront destinés à engager les études pour disposer d'ici la fin de l'année d'un programme global d'opération. Même si les travaux se réaliseront sur les années 2023 à 2025, le but est de soumettre les grandes lignes du projet au Département et à la Région afin d'obtenir son inscription dans des contrats pluriannuels que proposent ces deux collectivités.

Cela n'exclue pas bien entendu la recherche d'autres financements complémentaires sur des cibles telles que résilience alimentaire (cuisine centrale), accueil du jeune enfant (CAF pour la MAM) ou isolation thermique (bâtiment actuel du club house).

En ce qui concerne les salles dédiées à la pratique du squash, il faut bien avoir conscience que le club utilisateur comporte plus d'adhérents extérieurs que d'adhérents Chavillois. Il serait anormal, dans un contexte incitant à aller vers plus de mutualisations pour faire des économies d'échelle, que la ville se retrouve seule à supporter des coûts de construction et de fonctionnement pour un tel équipement. Des pistes sont actuellement explorées pour accueillir le club dans un cadre élargi à l'intercommunalité.

D'une manière générale, il importe de signaler que les services sont particulièrement mobilisés sur la recherche de financements « tout azimut » : plan de relance, agence de bassin, Métropole du Grand Paris, Région hors contrat pluriannuel, fonds national de prévention etc...Actuellement, une dizaine d'actions et de projets sont recensés pouvant faire l'objet de demandes de subventions.

Sans connaître à l'avance, le volume des subventions pouvant être obtenues, le travail de recherche de financements portera ses fruits et permettra de regagner quelques marges de manœuvre.

La prospective se base sur une hypothèse de mobilisation d'emprunts à hauteur de 3 M € chaque année. Ce montant, traduit ensuite en annuité, apparaît comme un montant plafond à ne pas dépasser pour éviter de dégrader l'équilibre du budget.

Avec cette hypothèse, le profil d'extinction de la dette communale donnerait ceci :

Simulation avec emprunts de 3M€ de 2021 à 2024. Emprunts sur 20 ans à taux fixe de 0,94%

Periode	Crd initial	Echéance			
		Capital	Intérêt	Frais et commissions	Total
2021	13 453 513,52 €	1 286 026,49 €	192 656,07 €	879,17 €	1 479 561,73 €
2022	15 167 487,03 €	1 467 524,52 €	194 829,70 €	125,00 €	1 662 479,22 €
2023	16 699 962,51 €	1 523 268,66 €	195 161,30 €	0,00 €	1 718 429,96 €
2024	18 176 693,85 €	1 546 267,31 €	199 588,20 €	0,00 €	1 745 855,51 €
2025	19 630 426,54 €	1 722 839,52 €	204 661,94 €	0,00 €	1 927 501,46 €
2026	17 907 587,02 €	1 583 906,02 €	182 108,89 €	0,00 €	1 766 014,91 €
2027	16 323 681,00 €	1 392 105,87 €	162 360,18 €	0,00 €	1 554 466,05 €
2028	14 931 575,13 €	1 413 486,55 €	146 879,24 €	0,00 €	1 560 365,79 €
2029	13 518 088,58 €	1 144 898,86 €	131 400,83 €	0,00 €	1 276 299,69 €
2030	12 373 189,72 €	1 009 363,46 €	120 204,19 €	0,00 €	1 129 567,65 €

Globalement, le montant des annuités ne devrait pas poser de problèmes par rapport à la capacité du budget à en assurer la couverture.

Par le passé, la stratégie de désendettement poursuivie jusqu'à ces dernières années aura été payante puisqu'elle permet à présent d'emprunter à nouveau. Cette stratégie avait été possible grâce à des recettes exceptionnelles liées aux cessions d'actifs ayant permis de financer des investissements très importants et à une cadence soutenue pendant une décennie.

L'ensemble du patrimoine communal avait largement bénéficié de ces gros investissements tant nécessaires pour sa remise à niveau. A présent, l'accent sera mis sur les politiques environnementales et sociales pour préserver la situation et le cadre de vie des Chavillois.

### LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES SOINS A DOMICILE (SSIAD)

Le budget 2021 du SSIAD, dont le financement est assuré par les caisses d'assurance maladie est construit en fonction du montant de la dotation 2021 allouée par l'Agence régionale de Santé (ARS). Ce budget annexe s'établirait à 719 137 €, avec reprise de l'excédent de l'exercice 2019 (37 663 €).

La démarche de regroupement des SSIAD de Chaville et Viroflay en Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) entamée en 2020 devrait se poursuivre pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette démarche répond à une volonté des deux communes de maintenir sur leur territoire des SSIAD publics en permettant la mutualisation du fonctionnement et le maintien de la qualité du service rendu aux patients. La signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens commun avec l'ARS permettra de garantir à la nouvelle entité, une visibilité pour les cinq prochaines années, de ses moyens financiers.

Bien que proches géographiquement et ayant des fonctionnements similaires, les deux SSIAD dépendent aujourd'hui d'ARS différentes : Viroflay des Yvelines et Chaville des Hauts-de-Seine. Dès lors, il revient à nos deux communes et aux deux ARS de faire primer l'intérêt des patients du territoire et que le service public rendu dépasse les frontières administratives.

Cette dynamique de fusion des deux SSIAD constituera une première pierre à un projet global de mutualisation de certains services avec d'autres communes, lequel sera sans doute la seule manière de sortir de l'ornière du rétrécissement des marges de manœuvre financières.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 16 février 2021.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**PREND ACTE** de la présentation des orientations générales du budget communal pour l'exercice 2021, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.



Signé électroniquement par : Jean-  
Jacques GUILLET  
Date de signature : 04/03/2021  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-  
Jacques GUILLET)

**Jean-Jacques GUILLET**  
Maire de Chaville

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.